



**Compte rendu de l'audition de l'APPEP
par MM. Bruno Jeauffroy et Bernard Pouliquen
le 13 janvier 2017**

Suite à la publication de notre Rapport sur la session 2016 du Baccalauréat, nous avons demandé audience à M. Paul Mathias, doyen du groupe philosophie de l'Inspection générale. Nous avons été reçus par MM. Bruno Jeauffroy et Bernard Pouliquen, Inspecteurs généraux, coordonnateurs d'une mission sur les examens, du Brevet au BTS.

Nous avons échangé sur les points saillants du rapport, dont nos interlocuteurs avaient préalablement pris connaissance avec précision.

- Nous avons insisté sur l'importante charge de travail qui pèse sur les correcteurs de l'épreuve de philosophie et en conséquence sur l'enjeu majeur des délais de correction. Nous avons mis en avant les propositions de l'APPEP susceptibles d'allonger le temps de correction¹.
- Nous avons regretté les multiples dysfonctionnements administratifs qui ont affecté la dernière session du Baccalauréat. Nous avons plus particulièrement déploré que les professeurs de philosophie ne retrouvent plus au SIEC le même soin mis à l'organisation du Baccalauréat que celui qui était manifeste dans un passé récent².
- L'épreuve orale de philosophie a donné lieu à des échanges nourris et précis. Nous avons exposé les difficultés auxquelles les professeurs sont confrontés : difficultés à évaluer des candidats venus sans liste, préparation inégale des candidats, dans un contexte d'organisation administrative souvent défectueux. À nouveau, nous avons présenté les propositions de l'APPEP³.

Nos interlocuteurs étaient cependant soucieux de nous entendre également sur ce qui s'était amélioré ces dernières années.

Nous avons alors indiqué que le travail sur les copies tests scannées constitue une amélioration sensible des conditions du travail de correction. Nous avons à cette occasion

rappelé que ces copies tests, qui représentent un travail supplémentaire à part entière, devaient nous être remises au plus tôt et que les professeurs ne devaient pas être contraints à surveiller toute autre épreuve que celle de philosophie.

Nous avons également évoqué le climat souvent plus constructif que par le passé des réunions d'entente et d'harmonisation, auxquelles les professeurs de philosophie sont très attachés. Les discussions y sont moins polémiques et davantage tournées vers le travail précis d'évaluation des copies. Nous avons cependant signalé que de nombreux collègues préféreraient consacrer leur peu de temps disponible à la correction des copies, plutôt qu'à la réunion d'harmonisation. Nous avons enfin présenté nos propositions d'amélioration des réunions⁴.

L'inadéquation de l'épreuve des séries technologiques a donné lieu à un bref échange. Nous avons précisé que l'une des explications de cette inadéquation était la disparition du dédoublement pour tous. Cette perte est lourdement préjudiciable à l'enseignement de la philosophie, et entre en contradiction flagrante avec l'ambition du ministère de faire réfléchir tous les élèves aux valeurs de la République.

Alors même que cela n'est pas mentionné dans notre rapport, nous avons soulevé le problème, qui n'est pas récent, des fraudes de différentes natures. Sur cette question aussi, nos interlocuteurs se sont montrés attentifs.

Pour conclure, nous avons rappelé l'importance de la préparation de l'épreuve du Baccalauréat pour l'enseignement de la philosophie et également l'importance de l'épreuve de philosophie dans le Baccalauréat, examen auquel les Français sont très attachés.

Au terme de l'audition, qui a duré une heure, nous avons vivement remercié nos interlocuteurs pour la qualité de leur accueil et de leur écoute, la précision de leurs questions, et l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le travail et l'engagement des professeurs de philosophie.

*Compte rendu établi par Nicolas Franck, président de l'APEPP, et
Pierre Hayat, membre du Bureau national.*

¹ Voir le Rapport p.5:

1. Afin de permettre aux professeurs de philosophie de disposer d'un temps suffisant pour la correction de l'épreuve écrite, l'APPEP demande que la date de l'épreuve de philosophie soit avancée.
2. Elle demande également que la remise des copies aux correcteurs soit garantie dans toutes les académies dès le lendemain de l'épreuve écrite et que les dates limites de saisie des notes et des délibérations soient repoussées au maximum. Le traitement informatique des notes doit permettre de supprimer les journées – perdues pour la correction – qui séparent encore la saisie des notes des délibérations, et quelquefois même, les délibérations de l'affichage des résultats.
3. Elle attend des services académiques chargés de l'organisation de l'examen qu'ils garantissent une répartition équitable des copies, ainsi qu'une ventilation effective qui doit tendre à la constitution de lots de copies aussi homogènes que possible.
4. Elle demande enfin que le nombre de copies ne dépasse pas 100 en L, 130 en S et ES, 150 dans les séries technologiques. Un nombre trop important de copies compromet la qualité de

la correction et la bonne tenue de la commission d'harmonisation.

² Voir le Rapport p. 13 :

Le Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) pourtant investi de la mission d'assurer la bonne marche administrative du Baccalauréat dans les trois académies franciliennes, accumule les divers dysfonctionnements qu'on trouve disséminés dans les autres académies. La mobilisation d'une rare importance des professeurs de philosophie franciliens en juin 2016 contre les conditions déplorables de correction qui leur ont été imposées devrait alerter les autorités administratives pour la session 2017.

L'APPEP demande aux services académiques chargés de l'organisation du Baccalauréat, et tout particulièrement au SIEC, de recevoir les correcteurs afin de mieux cerner les besoins liés à leur mission et ainsi éviter les dysfonctionnements facilement prévisibles.

³ Voir le Rapport p. 12:

1. L'APPEP propose l'organisation, pendant l'année scolaire, d'échanges approfondis sur l'épreuve orale. Ces échanges peuvent porter sur les raisons qui conduisent chaque professeur à choisir ses textes, la manière d'intégrer l'étude suivie au travail de l'année, les critères de la notation et la façon de préparer l'épreuve avec l'ensemble des élèves. Les questionnements et les pratiques seraient alors mieux partagés.
2. Elle demande que soit ménagé un temps de réflexion sur l'évaluation de l'oral lors des réunions d'harmonisation afin, notamment, que les attentes communes des correcteurs soient mieux définies.

⁴ Voir le Rapport p. 9:

1. Dans les académies où il y a plusieurs commissions par série, l'APPEP demande qu'elles ne comptent pas plus de 25 correcteurs, afin de permettre à la parole de circuler plus facilement.
2. Elle souhaite la généralisation du travail sur des copies tests communes à plusieurs académies, sous réserve de leur communication rapide et ainsi de la possibilité d'une lecture préalable à la commission d'entente. Ce recours aux copies tests ne saurait servir de prétexte pour différer le retrait des copies à corriger. Les professeurs doivent disposer au plus vite de leur lot de copies.
3. L'APPEP relaie la demande de communication à tous les professeurs de l'académie d'un compte rendu des réunions d'entente dressant le bilan du travail effectué. Ces comptes rendus peuvent également être diffusés aux professeurs d'autres académies qui ont travaillé sur les mêmes copies tests. La communication de ces comptes rendus doit s'accompagner d'un rappel du devoir de confidentialité qui s'impose à tout correcteur.
4. Elle demande qu'il ne soit pas exigé des correcteurs une moyenne uniforme, qui ignore la particularité de chaque lot de copies.